



Ménières, le 1<sup>er</sup> juillet 2020

## **PV de l'assemblée communale du 1<sup>er</sup> juillet 2020 à 20h00**

M. le Syndic Cédric Béguin souhaite la bienvenue et présente la table du Conseil et la table administrative. Il informe l'assemblée que celle-ci sera enregistrée et demande s'il y a des oppositions. Ce n'est pas le cas.

Madame Kristel Lack prendra le PV.

L'assemblée a été convoquée selon les modes en vigueur dans la Commune et au regard de la loi, c'est-à-dire selon la Feuille d'avis officielle n°25 du 19 juin 2020, par avis au pilier public, par tous-ménage ainsi que sur le site internet de la Commune.

M. le Syndic remercie les personnes présentes. Le scrutateur nommé est M. Jean-Claude Perret. Le nombre de personnes est de 25, la majorité absolue est fixée à 13. Pour les comptes, les 5 membres du Conseil ne sont pas comptés dans les votes, ce qui ramène la majorité à 11.

M. le Syndic présente le tractanda et demande à l'assemblée s'il suscite des questions. Ce n'est pas le cas, l'assemblée peut délibérer.

### **Tractanda**

1. Procès-verbal de l'assemblée du 10 décembre 2019
2. Comptes 2019
  - 2.1. Compte de fonctionnement
  - 2.2. Compte d'Investissements
  - 2.3. Rapport de l'organe de révision et préavis de la commission financière
  - 2.4. Approbation des Comptes
3. Achat de la parcelle no 100 du cadastre de la Commune de Ménières
  - 3.1 Présentation
  - 3.2 Budget d'investissement
  - 3.3 Approbation
4. Statuts de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux moyenne Broye EMB
  - 4.1 Présentation
  - 4.2 Approbation
5. Informations communales
6. Divers

## 1. Procès-verbal de l'assemblée du 10 décembre 2019

M. le Syndic n'en refait pas lecture et demande s'il suscite des questions ou des remarques. L'Assemblée n'a pas de question. Le PV du 10 décembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

## 2. Comptes 2019

M. le Syndic annonce que les citoyens ont eu la possibilité d'en prendre connaissance par publication in extenso dans le journal, sur le site et qu'ils ont été consultables au bureau 10 jours avant l'assemblée. Les comptes ne sont dès lors pas relus ni détaillés, mais des explications complémentaires sont données par le Syndic.

Il informe l'assemblée qu'il y aura des changements notamment en raison du MCH2. Des séances d'information étaient prévues ce printemps, mais ont été reportées en raison de la pandémie.

### 2.1. Compte de fonctionnement

M. le Syndic donne quelques précisions sur les comptes. Il indique qu'un montant de CHF 50'000.- relatif à la mensuration apparaît. Il s'agit de tranches que la Commune aurait dû payer ces dernières années, mais celles-ci n'ont pas été facturées par le canton.

Le résultat des comptes de fonctionnement 2019 s'élève à CHF 3'533.43 pour un montant de charge de CHF 2'056'168.06.

M. le Syndic demande si l'assemblée a des questions.

Ce n'est pas le cas. M. le Syndic informe que la Commission financière avait une trentaine de questions et les explications leur ont été données.

### 2.2. Rapports de l'organe de révision et de la commission financière

M. Grégory Blanchard fait lecture du rapport de la commission financière, annonce le préavis positif de l'organe de révision Fidustrust Révision SA, et invite l'assemblée à accepter les comptes 2019.

M. le Syndic donne des informations concernant l'avancée des investissements. Les aménagements au Chemin Pré-de-la-Cure arrivent à bout touchant.

M. le Syndic passe la parole à M. Claude Andrey qui lit le rapport de la fiduciaire Fidustrust Révision SA à Fribourg.

### 2.3. Approbation

M. le Syndic passe au vote des comptes 2019 qui sont acceptés à l'unanimité. Il remercie l'Assemblée pour la confiance donnée.

### 3. Achat de la parcelle no 100 du cadastre de la Commune de Ménières

#### 3.1. Présentation

M. le Syndic informe que le Conseil communal souhaite acquérir la parcelle située en face de la Grande salle. Lors de la dernière assemblée, le Conseil communal avait avisé l'Assemblée qu'un prix avait été proposé à M. Claude Corminboeuf et la décision est tombée après. Le prix d'achat est de CHF 37.-/m<sup>2</sup>, s'y ajoutent les frais d'achat et droits de mutation, soit un total d'investissement de CHF 140'000.-.

Il mentionne que des échos sont parvenus au Conseil communal quant au prix et informe l'Assemblée qu'il ne s'agit pas de terrain agricole, mais de zone d'intérêt général.

M. le Syndic dit que le propriétaire a dénoncé la convention et désire louer pour un montant annuel avoisinant CHF 3'500.-. Il présente le tableau des investissements et indique le montant de CHF 140'000.- qui y figure.

M. le Syndic passe la parole à la Commission financière.

M. Grégory Blanchard informe que la Commission financière a étudié cet investissement. Le montant serait payé par la caisse, car la Commune a la chance de ne pas avoir de dette. Cet investissement permet d'assurer un nombre supplémentaire de places de parc pour la Grande salle. Il mentionne que si nous continuons à louer, nous paierons 3x plus cher alors que nous avons de l'argent qui dort sur un compte, ce qui ne vaut pas la peine vu les taux actuels. S'il n'y a pas de parking, nous risquons de perdre les lotos qui constituent une rentrée importante pour la Grande salle.

M. Bertrand Bise demande si par la suite nous pouvons changer l'affectation de ce terrain.

M. le Syndic lui répond qu'en zone d'intérêt général, seule la Commune peut y construire quelque chose, pas un particulier.

M. Eloi Moret dit que les citoyens devraient remercier M. Claude Corminboeuf d'accepter un montant de CHF 37.-/m<sup>2</sup>, car ce prix est bas.

M. Manel Gil demande si la construction d'un parking est prévue en tant qu'investissement.

M. le Syndic l'informe qu'il a regardé avec M. Perret qui a le plus de connaissance des lotos. Il y aurait la possibilité d'améliorer l'entrée et mettre une grille par exemple.

M. le Syndic passe donc au vote.

#### 3.2. Approbation

Approbation : Cet achat est accepté à l'unanimité par l'Assemblée

#### 4. Statuts de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux moyenne Broye EMB

##### 4.1. Présentation

M. le Syndic présente le projet de la future STEP de Lucens. Il présente la carte représentant les communes concernées. Cela représenterait environ 24'000 personnes.

Il explique que Ménières est raccordé à la STEP de Granges depuis de nombreuses années. Celle-ci devient obsolète.

La nouvelle STEP est prévue pour 2026. Nous devons voter ces statuts aujourd'hui.

M. le Syndic passe la parole M. Marcel Ansermet qui a participé aux séances.

M. Marcel Ansermet explique que cette nouvelle STEP permettra de traiter les micropolluants. La Commune de Ménières n'a pas d'investissement à faire. Or, nos conduites reliées à Granges appartiendront dorénavant à la nouvelle organisation.

Il informe qu'actuellement nous payons CHF 45.-/habitant + la taxe micropolluants. En 2026, cela représentera environ CHF 100.-/habitant.

La Commune n'a pas d'autre alternative que de se relier à cette nouvelle STEP. La Commune s'engage pour une durée de 30 ans. Si elle désire se retirer après cette date, il y a un délai de 5 ans à respecter. Les stations actuelles seront transformées en stations de pompage. Des travaux y seront nécessaires.

Ces statuts sont présentés aux assemblées des communes concernées et doivent être votés d'ici la fin de l'année.

Le Conseil communal recommande d'accepter ces statuts.

##### 4.2. Budget d'investissement

M. Le Syndic passe la parole à la Commission financière pour son préavis.

M. Grégory Blanchard donne connaissance du préavis de la Commission financière.

M. le Syndic remercie M. Blanchard. Il passe donc à l'approbation des statuts de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux moyenne Broye EMB.

M. Marc Corninboeuf demande combien de stations seront supprimées.

M. Ansermet lui répond que 7 stations seront supprimées.

M. Eloi Moret demande le chemin qui sera suivi.

M. Ansermet lui répond que nos canalisations iront jusqu'à Granges comme actuellement, puis depuis Lucens à Granges.

Mme Sarah Catillaz demande s'il y a d'autres options.

M. Marcel Ansermet lui répond que non. Economiquement parlant, c'est la meilleure, même s'il n'y en a qu'une.

M. Eloi Moret demande si les conduites entre Granges et Lucens sont déjà construites.

M. Marcel Ansermet lui répond que certainement que des conduites ont été contrôlées et si elles sont en bonne état, elles seront utilisées.

M. Bertrand Bise demande quand démarre la nouvelle entité.

M. Marcel Ansermet lui répond que nous n'en sommes qu'au statuts. Cela débutera en 2026.

M. Marcel Ansermet demande s'il y a des questions. Ce n'est pas le cas.

#### 4.3. Approbation

Approbation : les statuts sont adoptés à l'unanimité.

### 5. Informations communales

#### 5.1. Centre village VALTALOC

M. Pierre Perroud rappelle que le 17.11.2016, le Service des ponts et chaussées SPC a préavisé favorablement le dossier VALTRALOC, en demandant d'étudier la possibilité d'une zone de rencontre sur la place du village. Le 19.11.2018, le Conseil communal a rencontré le Conseiller d'Etat Steiert et celui-ci a accepté que la Commune présente un projet de rénovation pour le centre village. Une séance d'information a eu lieu le 05.12.2018. Les citoyens ont demandé des explications. Le bureau d'ingénieurs Team + a été mandaté par le Conseil communal pour le projet. Celui-ci a été présenté à l'assemblée communale du 28.05.2019 et a été accepté par la population à 81 %.

En novembre 2019, un courrier a été envoyé au Conseiller d'Etat pour lui demander d'avancer dans ce dossier.

En mars 2020, M. le Conseiller d'Etat Steiert a répondu qu'il a décidé, en accord avec le SPC de préavisé favorablement la mise en œuvre.

Le 20.05.2020, M. Perroud a contacté M. Biland du SPC. Celui-ci était confiné et l'a informé qu'il n'y aurait pas de réponse avant juillet-août, mais que nous pouvons aller de l'avant pour les entrées du village. CFA Ingénieurs a préparé le dossier et celui-ci à été transmis à Fribourg pour l'enquête préalable.

M. Eloi Moret dit que M. Perroud a dit « j'ai décidé » avec le canton et lui rappelle que nous somme une communauté.

#### 5.2. Travaux Chemin Pré-de-la-Cure

M. le Syndic dit que ceux-ci ont été réalisés. Le tapis final sera déposé l'année prochaine. Il a été constaté des marques de fers à cheval sur le trottoir. Des carottages sont effectués pour vérifier la solidité du tapis posé.

M. Jean-François Maillard demande combien ce projet coûte à la Commune.

M. le Syndic dit qu'il a coûté le chiffre voté précédemment.

### 5.3. Rénovation des WC de l'école

M. le Syndic rappelle que les WC filles ont été rénovés et sont accessibles aux personnes handicapées. Les WC garçons seront rénovés durant les prochaines vacances scolaires.

Mme Sarah Catillaz pose la question : des WC handicapés sont faits alors que l'accès n'est pas adapté.

M. le Syndic dit qu'il faut prévoir. Dans le cas où il y aurait un élève handicapé à l'école de Ménières, une rampe serait posée ainsi que l'appareillage nécessaire dans les escaliers.

Mme Sarah Catillaz dit qu'elle n'a pas pu se rendre avec son époux à une réunion des parents car les classes ne sont pas accessibles aux personnes handicapées.

### 5.4. Rénovation de l'abri PC

M. le Syndic dit que l'abri PC qui se trouve sous l'immeuble de la route de Vesin a été rénové. Les douches ont été carrelées, la partie vie a été insonorisé.

Il informe que ce local peut être à disposition pour la location, pour dormir par exemple.

M. Eloi Moret demande dit que mettre un ascenseur pour les personnes à mobilité réduite pour se rendre à l'école aurait du primer sur la réfection de l'abri PC qui est nettement moins utilisé.

### 5.5. Entretien des chemins et des grilles / Commission

M. le Syndic rappelle qu'il existe un règlement sur les chemins et que ceux qui salissent doivent remettre en état. Ce n'est pas à l'employé communal de tout faire.

M. le Syndic informe qu'une séance a eu lieu pour la Commission de réfection des chemins AF. Une étude a été faite.

Ces chemins desservent principalement l'agriculture. La création d'une commission est une volonté du Conseil communal, afin que les personnes qui utilisent ces chemins, notamment les agriculteurs, décident quels chemins doivent être refaits en priorité.

En ayant fait cette étude globale, la Commune aura droit à une subvention non négligeable.

### 5.6. Ruisseau du Moulin

M. le Syndic explique que les aménagements ont été faits, tels que le mur et le dégrilleur. Les castors posent toujours des problèmes

### 5.7. Fête nationale 1<sup>er</sup> août

M. le Syndic informe que celle-ci ne sera pas organisée cette année au vu de la situation sanitaire.

### **5.8. Renouvellement de la convention conclue avec le restaurateur pour le four et la braisière**

M. Claude Andrey informe qu'en raison du COVID-19, le restaurateur a fait une demande d'aide financière. Le Conseil communal a discuté, M. Béguin s'est récusé. Il existait une convention sur 3 ans et M. Béguin a demandé le remboursement du montant déjà payé sur ces 2 dernières années, soit CHF 30'000.-. et qu'une nouvelle convention débute en janvier 2021. Le Conseil communal a demandé l'accord du Service des Communes et a avisé la Commission financière. La Commune ne perd ainsi pas d'argent, le remboursement est juste repoussé.

M. Claude Andrey informe qu'il y a une aide sur les loyers. Le restaurateur paiera un loyer, le bailleur laisse tomber un loyer et le canton prend le dernier mois. Une demande a été faite au canton.

M. Grégory Blanchard dit que concernant les loyers, c'est le Conseil fédéral qui a mis en place cette aide pour les loyers commerciaux.

Concernant la convention, cela avait été validé lors de l'acceptation des comptes. Dans le pire des cas, si le restaurateur arrête son activité, le matériel resterait propriété de la commune et serait à la disposition du nouveau restaurateur.

M. le Syndic remercie pour la confiance et le soutien.

### **5.9. Horaires déchetterie et bureau communal**

M. le Syndic informe que la déchetterie est désormais ouverte le lundi matin. Le Conseil communal aimerait continuer à ouvrir le lundi, sauf pendant les vacances scolaires.

Le bureau communal reste ouvert comme précédemment. Une affiche a été ajoutée pour demander aux personnes d'attendre derrière la porte pour plus de discrétion. Il est toujours possible de fixer rendez-vous.

### **5.10. Facture eBill et QR-code**

M. le Syndic donne des informations concernant le QR-code. Cela apparaîtra sur les factures dès cet automne.

Les habitants ont la possibilité de recevoir et payer leurs factures par e-bill, directement dans leur e-banking.

### **5.11. Grande salle : entretien et recherche d'un responsable.**

M. le Syndic informe que la porte de derrière a été changée.

Le Conseil communal recherche un responsable pour la Grande salle, si une personne connaît quelqu'un dans son entourage. Pour l'instant, l'annonce n'a été faite que dans la Commune. Si personne ne s'annonce, une annonce sera mise dans les journaux cet automne.

## 6. Divers

M. Eloi Moret dit que la Commune va bien. Il dit que le COVID-19 cause beaucoup de dégâts autant dans les restaurants qu'ailleurs et espère que la Confédération fasse quelque chose. Il dit qu'un remaniement parcellaire a été refusé il y a des années. Il ne comprend pas pourquoi dépenser de l'argent pour des chemins de traverses au vu de la situation actuelle. L'argent doit être mis ailleurs.

M. le Syndic répond à M. Moret que c'est son point de vue. Au niveau du Conseil communal, leur rôle est de faire des propositions à la population et étudier des possibilités.

Il est du devoir du Conseil communal de faire la proposition et la décision est prise par l'Assemblée communale.

M. Manuel Gil fait part de son inquiétude pour Clos-Quartier. Durant le confinement, les enfants ont joué sur l'installation de Clos-Quartier jusque tard. Il demande, en cas d'accident, qui serait responsable. Il s'inquiète, vu les vacances scolaires qui arrivent, des risques d'accident pour les jeunes.

M. le Syndic informe que lors du confinement, il a aidé les jeunes à réparer l'infrastructure à Clos-Quartier. Suite à ceci, il a reçu un appel de la police, qui est venu sur place. Un délai de 2 jours a été donné pour retirer cette installation. Il dit que le Conseil communal est ouvert et la personne qui a dénoncé directement à la police aurait dû venir en faire part au Conseil communal avant. Au niveau de la responsabilité, il y a la RC de la voiture, la RC des parents, mais la Commune n'est pas responsable

M. Manuel Gil précise sa question, il demande si la Commune va faire quelque chose, car parfois il y a des sauts toute la journée. Parfois, il lui est arrivé de rouler sur des éléments en bois, et c'est lui qui a payé pour sa voiture.

M. le Syndic dit que ce n'est pas à la Commune de payer.

M. Suzanne Andrey fait part de son désaccord. Si un enfant arrive sur son capot, ce n'est pas à elle d'avoir un retrait de permis car les enfants jouent à cet endroit. Les enfants devraient jouer dans la cour, qui est fermée et sécurisée.

M. le Syndic dit qu'il y a la responsabilité des parents aussi. C'est à eux de surveiller leurs enfants.

M. Bertrand Bise dit que la solution de mettre un panneau de chaque côté du quartier, avec un 20 km/h et que les piétons sont prioritaires, ce qui réglerait la chose.

M. Jean-François Maillard remercie M. Béguin d'avoir construit les figurines d'Obélix durant le confinement.

M. Eloi Moret remercie le Conseil communal qui s'occupe bien de notre Commune, mais il ne faut pas faire trop de frais.

Remerciements

M. le Syndic remercie ses collègues du Conseil pour tout le travail accompli, les citoyens pour leur présence active, le personnel de l'administration, tous les employés communaux ainsi que les membres des commissions.

M. le Syndic remercie l'assemblée et convie ses participants au verre de l'amitié.

L'assemblée est levée à 21h20.

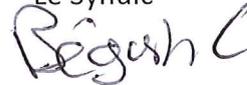
La Secrétaire



K. Lack



Le Syndic



C. Béguin